

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 20 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt mai à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, RIGOULET, FISCHESSE G.
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. FONDEUR
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI représenté par M. LEON
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARIUZZO
Mme COUJOUR représentée par M. MARASSE
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET représenté par M. GOURY

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
07/05/2015

Etaient absentes (excusées) :

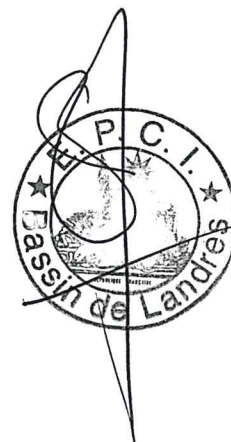
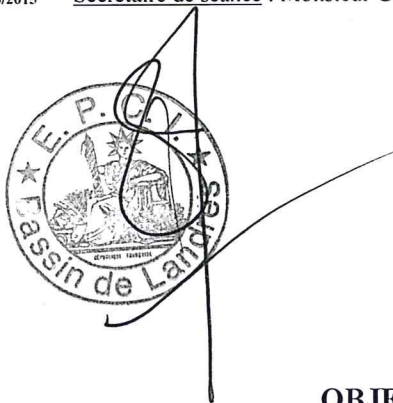
Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI
Commune de TRIEUX : Mmes MASCELLI, SABBA

Date de publication : 21/05/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 21/05/2015

Secrétaire de séance : Monsieur GOURY André

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Maîtrise d'œuvre Ecole du Numérique

Considérant le projet de réhabilitation du bâtiment situé 6 rue Gino Raimondi à Piennes en Ecole du Numérique,

Considérant que le programme a été élaboré avec le futur gestionnaire consistant en un espace ouvert de travail informatique, mises aux normes techniques, sociales, de sécurité et d'accessibilité,

Considérant le recours nécessaire à une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 20 mai 2015,

Vu la proposition de mission présentée par Monsieur Frédéric GILLANT, Architecte à Thionville,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Monsieur Frédéric GILLANT, Architecte à Thionville pour la réhabilitation du bâtiment Ecole Numérique, pour un forfait de rémunération de 42.000 € HT.
- D'autoriser le Président à signer et exécuter ledit marché.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON

